

(N° 83.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 14 MAI 1872.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des crédits supplémentaires aux Budgets du Ministère de la Justice pour les exercices 1871 et 1872.

*(Voir les N°s 146 et 158 de la Chambre des Représentants et le
N° 71 du Sénat.)*

**Présents : MM. le Baron d'ANETHAN, Président, HUBERT, DOLEZ, le Comte
LUDOVIC DE ROBIANO, DE VADDER, et SOLVYNS, Rapporteur.**

MESSIEURS,

Les crédits complémentaires aux Budgets de la Justice s'élèvent à la somme de fr. 85,826-25, dont fr. 61,826-25 sont affectés à des dépenses se rapportant à l'exercice 1871 et les 20,000 francs restants aux exercices clos de 1870 et années antérieures.

L'exposé des motifs et les explications données par le Gouvernement à la Section centrale de la Chambre des Représentants justifient la demande des crédits sollicités de la Législature.

Votre Commission, à l'unanimité, a l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Loi.

Le Président d'âge,
D'ANETHAN.

Le Rapporteur,
E. SOLVYNS.